

Beaulieu
International
Group



BERRY TUFT SAS

LE POINÇONNET (36)

Pièce 11

D181-15-2 11°

**Site nouveau : avis EPCI, compétent en
matière d'urbanisme, sur l'état dans
lequel devra être remis le site lors de
l'arrêt définitif de l'installation**

Il ne s'agit pas d'un site nouveau. En effet, le site est déjà une ICPE à enregistrement (arrêté préfectoral du 2 octobre 2017).

Dans le cadre de l'enregistrement, conformément à l'article R.512-46-4-5° du Code de l'Environnement, dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, doit être joint à la demande d'enregistrement, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

En cas de cessation d'activités, un mémoire serait réalisé conformément aux articles R.512-46-25 à R.512-46-29 du Code de l'Environnement et serait notifié au minimum trois mois avant la mise à l'arrêt définitif de l'installation.

Cette notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité environnementale du site.

Dans le cas d'une cessation de l'activité de la société Berry Tuft SAS, les mesures proposées porteront notamment sur :

- Le tri et conditionnement de tous les déchets et évacuation en filières de traitement autorisées, nettoyage de la totalité du site
- les interdictions ou limitations d'accès au site (clôture périphérique)
- le maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique, eau, assainissement..) après consignation des équipements non concernés par la sécurité du site, en arrêt de sécurité;
- le nettoyage du bassin étanche avec ses végétaux épurateurs.

Le site de la société Berry Tuft SAS pourra en cas de cessation d'activités être réutilisé en tant qu'entrepôt de stockage de produits combustibles ou accueillir d'autres types d'activités industrielles.

L'avis Châteauroux Métropole a été sollicité par courrier le 1^{er} aout 2016. Aucune réponse n'ayant été reçue, l'avis est réputé favorable.

Le courrier de demande et la confirmation de sa réception sont présentés ci-après.

La SAS Berry Tuft est propriétaire des terrains et du bâtiment. (cf. pièce 3)